



CLUB SPORTIF AIGREFEUILLE REMOUILLE
44140 REMOUILLE

Dossier d'inscription et de réinscription pour la saison 2023/2024

[Quand et où rendre le dossier ?](#)

Dossier à rendre lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le Vendredi 9 juin 2023 à 19h, salle municipale (à côté de l'église) à Aigrefeuille sur Maine.

Le CSAR BASKET participera au forum des associations qui aura lieu le samedi 24 Juin 2023 de 9H à 13H à la salle des Richardières à Aigrefeuille sur Maine.

!/ \ TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDE PAR LE CLUB DONC IMPOSSIBILITE POUR LE LICENCIE DE JOUER

[Composition du dossier d'inscription pour chaque licencié](#)

- La **Demande de licence** sera à compléter, à partir de mi-juillet, à réception du mail de la FFBB (vous devrez y joindre la photo du licencié, le certificat médical et le surclassement, si nécessaire).

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs. Un questionnaire de santé est à compléter (voir ci-joint). Si vous répondez « oui » à une question, le certificat médical sera nécessaire.

Pour les majeurs, un certificat médical de moins d'un an sera nécessaire pour valider l'inscription. Les personnes concernées par le renouvellement de leur certificat médical pour la saison, 2023/2024, seront informées par mail.

- **Récépissé du règlement intérieur**

- **Listing documents.**

- Nouveauté 2023 : Un doodle vous sera envoyé par mail, afin de faire vos 3 choix pour l'« **Aide à la vie du club** », sont concernés les parents des équipes de mini poussin(e)s à juniors et loisirs

- Chèque de règlement de la licence + assurance + tombola (possibilité de faire un seul règlement)

* par Sum'up (carte bancaire)

* par chèque (de 1 à 3 chèques)

* par Hello Asso (explications à l'Assemblée Générale)

Suite à une convention signée entre l'ANCV et le CSAR Basket, nous acceptons dorénavant tout paiement par chèque vacances ANCV.

- Tombola : 1 carnet par licencié joueur avec un maximum de 2 carnets par famille. Elle sera organisée par le club lui-même pour permettre au plus grand nombre de souscripteurs de gagner au tirage final qui aura lieu à l'assemblée générale de fin de saison en juin 2024.

- Si mutation d'un joueur (à partir de U15) venant d'un autre club, le prix de celle-ci, soit 55 €, reste à la charge du licencié